

Un juge strasbourgeois requiert 3 mois de prison avec sursis contre Calimero, coupable d'avoir brûlé 2 pages du Coran !

écrit par Christine Tasin | 11 avril 2011



Quelque chose est pourri en cette République de France.

3 mois de prison avec sursis et 1000 euros d'amende requis contre Calimero pour avoir brûlé deux pages de coran transformées en avion [imitant](#) ceux qui se sont jetés contre les twin towers le 11 septembre 2001 et les avoir éteintes en urinant dessus. Nous avons déjà dit [ici](#) à quel point la liberté d'expression nous paraissait menacée par la procédure judiciaire qu'encourt le Strasbourgeois.

Que la licra et la grande mosquée de Strasbourg aient jugé bon

de porter plainte pour provocation à la haine raciale laisse pantois, que le procureur n'ait pas classé sans suite est inquiétant, qu'une amende et de la prison avec sursis aient été [requis](#) révolte littéralement tous les citoyens honnêtes de ce pays.

Décidément il ne fait pas bon rappeler en notre bon pays que les milliers de morts du 11 septembre 2001 l'ont été par le fait de terroristes qui se référaient explicitement à l'islam. Il paraît que rappeler les crimes de musulmans inciterait à la haine... A quand la condamnation de Plantu pour le dessin paru dans l'Express où il faisait un lien évident entre islam et massacre des coptes ?



Bref, dire la vérité est devenu de l'incitation à la haine raciale, comme nous l'avons vu a été le cas il y a peu lors du [procès](#) Zemmour.

Les choses ne vont pas dans le bon sens : rappelez-vous, lors de l'affaire des caricatures, Charlie Hebdo avait été relaxé malgré l'hystérie des plaignants et les manifestations. Gageons que si le procès avait lieu aujourd'hui Boubakeur et compagnie auraient eu gain de cause.

On constate en effet que les Boubakeur, Moussaoui, Jakubowicz et autres Aounit sont en train, à pas de loup, de faire appliquer, en France, les résolutions pour interdire le blasphème que l'Organisation de la Conférence Islamique s'ingénie à faire voter à l'ONU et qui étaient restées lettre morte jusqu'à présent.

Bref les Raoult et autres Roubaud (autre député UMP qui a déposé une [proposition de loi](#) visant à interdire propos et actes injurieux contre toutes les religions) ne sont pas parvenus à faire passer leurs propositions de loi ?

Qu'importe, les juges inventent des lois afin de créer des jurisprudences qui les remplacent.

Nous croyions qu'en France la liberté d'expression était garantie. Nous croyions qu'en France la loi de 1905 reléguait les religions dans la sphère privée. Nous croyions qu'en France on avait le droit de brûler, publiquement ou pas, tous les livres qui nous appartiennent et même d'uriner dessus, parce que nous nous croyions au pays des droits de l'homme.

Grave erreur : nous sommes au pays des droits de l'islam. Nos juges transforment nos tribunaux en tribunaux coutumiers chargés de vérifier si l'on applique bien la charia...

A quand des coups de fouet aux femmes non voilées ou décolletées, messieurs les juges ?

A quand des peines de prison pour ceux qui mangeront en plein jour pendant le ramadan, messieurs les juges ?

A quand l'impunité pour ceux qui agressent juifs et chrétiens, messieurs les juges ?

Voilà où on en est, en 2011. La résurgence de la pire des barbaries est chez nous.

Ecrasons l'infâme, disait Voltaire. Ecrasons le coran, écrasons l'islam, oui car il nous fait courir le pire des dangers, celui de ne plus être que des hommes et des femmes soumis aux préceptes moyenâgeux d'un chamelier inculte, violent, polygame et pédophile.

Car ne nous y trompons pas, l'accusation d'incitation à la haine raciale ne cherche qu'à protéger le seul islam, qu'à mettre l'islam au-dessus des lois, au-dessus des hommes.

La preuve ?

Il suffit d'imaginer...

Imaginons Mélenchon, dans une de ses colères dont il a le secret contre le catholicisme, qui déchirerait quelques pages de la Bible et les brûlerait au nom des victimes des croisades. Qui s'en soucierait ? Qui ne rirait pas au nez des quelques juifs ou chrétiens qui protesteraient ?

Imaginons un Sarkozy déchirant et brûlant son exemplaire du Capital au nom des millions de victimes du Goulag. Qui s'en soucierait ? Qui ne rirait pas au nez des quelques communistes qui protesteraient ?

Imaginons un Jakubowicz déchirant et brûlant l'œuvre de Céline au nom de la shoah. Qui s'en soucierait ? Qui ne rirait pas au nez des amateurs de littérature qui protesteraient ?

Mieux encore, imaginons le [forcené](#) de Forsane Alizza de Limoges brûlant le Nouveau testament, ce livre des Infidèles qui, comme le Code pénal qu'il a piétiné, ose "ne pas parler des musulmans". Qui s'en soucierait ? Qui ne rirait pas au nez des quelques chrétiens qui protesteraient ?

Resterons-nous les bras croisés ? Accepterons-nous ce risque majeur que court la liberté d'expression, la liberté tout court ?

Non.

Résistance républicaine va vous proposer des actions pour soutenir Calimero et défendre la liberté d'expression dans les jours et semaines à venir. Pensez à aller de temps en temps voir les derniers articles sur l'espace public de notre site.

En attendant, vous pouvez aider Calimero en envoyant votre participation à Résistance républicaine, 101 Avenue du Général Leclerc, 75685 Paris Cedex 14

Christine Tasin